

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « **Arts, Lettres et Langues** » mention « **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** » parcours-type **Tri langue** est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 1^{ère} année
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : M. Borel Suppléant(e) : V. Kerfelec Liste des membres : Hakan Özkan, Sophie Picard, Edouard Robberechts, Yulia Yurtchenko <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> - membres titulaires suppléants : Susanne Böhmisch, Lydia Martin <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres : aucun
Semestre 2 et 1^{ère} année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : V. Kerfelec Suppléant(e) : M. Borel Liste des membres : Hakan Özkan, Sophie Picard, Edouard Robberechts, Yulia Yurtchenko <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> - membres titulaires suppléants : Susanne Böhmisch, Lydia Martin <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres : aucun

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : V. Kerfelec

Suppléant(e) : M. Borel

Liste des membres : Hakan Özkan, Sophie Picard, Edouard Robberechts, Yulia Yurtchenko

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membres titulaires suppléants : Susanne Böhmisch, Lydia Martin

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : aucun

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : M. Borel

Suppléant(e) : V. Kerfelec

Liste des membres : Hakan Özkan, Sophie Picard, Edouard Robberechts, Yulia.Yurtchenko

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membres titulaires suppléants : Susanne Böhmisch, Lydia Martin

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres aucun

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : M. Borel

Suppléant(e) : V. Kerfelec

Liste des membres : Hakan Özkan, Sophie Picard, Edouard Robberechts, Yulia.Yurtchenko

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membres titulaires suppléants : Susanne Böhmisch, Lydia Martin

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : aucun

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : V.Kerfelec

Suppléant(e) : M. Borel

Liste des membres : Hakan Özkan, Sophie Picard, Edouard Robberechts, Yulia.Yurtchenko

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membres titulaires suppléants : Susanne Böhmisch, Lydia Martin

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : aucun

Article 2 : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 27/10/2023
Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

